



## **R&D** ET LES AUTRES SYNDICATS ONT BESOIN DU PERSONNEL AFIN DE PREPARER LES ACTIONS A VENIR

**R&D** et les autres syndicats ont besoin de votre soutien, de votre mobilisation. Derrière la question de l'indexation des salaires se cachent les enjeux de la prochaine réforme visant à détruire ce qui n'a pas encore été détruit par la Réforme Kinnock. Tous ceux lourdement pénalisés par la réforme de 2004 notamment les agents contractuels et les naufragés vont payer une deuxième fois la facture.

*Pour l'Europe et sa fonction publique, l'heure est à la mobilisation de toutes les énergies.*

**R&D** et les autres syndicats ont demandé à rencontrer le Président Barroso, afin de souligner l'importance et la nécessité de respecter les engagements légaux et moraux de la Commission vis-à-vis de son personnel dont une partie subira les changements suite à l'entrée en vigueur du nouveau Traité de Lisbonne (ceux du Service Extérieur).

### **La méthode reflète l'évolution des salaires dans les Etats membres**

L'évolution du salaire des fonctionnaires et agents contractuels des Institutions européennes est basée sur un système d'indexation; connu sous le nom de "la méthode". Cette "méthode" tient compte du coût de vie à Bruxelles ainsi que de la moyenne des adaptations de salaires des fonctionnaires dans 8 Etats membres pour l'adaptation des grilles de salaires (en dehors des coefficients correcteurs pour tout autre lieu d'affectation sauf ceux en Belgique). La méthode reflète donc indirectement les mesures de crise prises au niveau salarial des fonctionnaires nationaux.

### **La méthode adaptée à la situation économique européenne**

La "méthode" a pour objet d'éviter le décrochage du salaire des fonctionnaires européens avec celui de la moyenne des fonctionnaires nationaux (en intégrant l'évolution du coût de la vie à Bruxelles). L'application de la "méthode" peut conduire à une hausse ou à une baisse du salaire nominal selon les données objectives communiquées par Eurostat. Néanmoins, compte tenu de la méthode de calcul, l'augmentation de nos salaires est en fait décalée d'un an et demi par rapport à l'inflation. L'évolution négative actuelle sera reflétée – sans nul doute – l'an prochain, lors de la prochaine révision des rémunérations...

### **La méthode devenue loi et fait partie d'un paquet global**

La méthode actuelle intègre des éléments de la « Réforme Kinnock » et des accords pris entre la Commission, le Conseil et son personnel. Elle est transposée en droit communautaire dans un règlement du Conseil (Statut des fonctionnaires; annexe XI). Par conséquent la Commission pourrait introduire un recours devant la Cour de justice, comme cela a été fait dans le passé avec succès.

Lors de la réunion du Coreper<sup>1</sup>, la Commission a défendu deux propositions : l'une visant à augmenter nos salaires de 3,7 %, l'autre à augmenter nos cotisations pensions de 0,4%. Les Etats membres lors de cette réunion du Coreper 1 de la semaine passée, ont adopté l'accroissement de nos contributions pour les pensions de 0,4%. Cette hausse pour les pensions fait suite à une augmentation l'année passée de 0,65% et pourrait encore croître dans l'avenir... Toutefois une majorité d'Etats membres a souhaité le report de la décision pour nos rémunérations.

### **Une fonction européenne paie un impôt de crise depuis plus de dix ans déjà**

Il convient aussi de noter que "l'impôt spécial"/special levy (ancienne contribution de crise), augmente en moyenne de 0,2% chaque année depuis la mise en œuvre de la "réforme". Au total et malgré une période de croissance économique soutenue, la méthode a joué "contre" le personnel puisque d'année en année, notre pouvoir d'achat s'est érodé. . En 2008, et malgré une inflation (période de référence) en Belgique de 5,9%, la correction a été - après déductions contribution pensions et impôt spécial, de 2,15%,

soit une perte sèche de près de 4% Cette modération salariale s'est appliquée au personnel des institutions bien avant que la crise n'intervienne et en dépit des augmentations consenties par les Etats membres pour leurs administrations nationales.

### **Une modération salariale se traduit par des pertes de pouvoir d'achat**

La perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires européens est reconnue par la Commission dans un rapport d'experts ("Report from the Commission to the European Parliament and to the Council", page 3 - moins 1% de la masse salariale globale en 2008 malgré l'augmentation du nombre de fonctionnaires et agents contractuels). La Commission évalue à 2,3% la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires et autres agents dans les quatre années précédentes... **auquel il faudra ajouter les montants de quatre ans d'augmentation d'impôt spécial et des contributions pensions** (page 13 du rapport mentionné);

Ce rapport souligne (page 13 point 8): "*It can be said that Community officials' salaries have moved in line ... with a loss of purchasing power going beyond parallelism with national civil servants*" (période 2004 - 2008).

### **Le refus du Conseil : des conflits sociaux à préparer**

Quelles sont les conséquences d'un refus d'appliquer la "méthode"? Elles sont triples:

- Si le Conseil ne respecte ni ses propres textes ni le droit communautaire, il est évident que la crédibilité de cette institution serait gravement remise en cause. C'est certes grave pour nos salaires mais aussi et surtout désastreux pour tous les accords et décisions à venir. L'insécurité juridique sera totale.;
- Un refus d'appliquer la méthode en 2009 signifie la fin de cette méthode et se traduira par une baisse réelle de nos rémunérations tant du point de vue du nominal qu'en termes de pouvoir d'achat. Ce serait la première fois dans l'histoire des Communautés.
- L'absence de méthode signifie que nous devons négocier chaque année devant le Conseil notre adaptation salariale. Dans ce cas, il est évident que les syndicats mettront tous les moyens de pressions nécessaires – y compris la grève et le blocage des Conseils européens – pour être entendus.

### **Une Commission qui doit tenir son rôle et faire respecter le droit**

Que va faire la Commission ? Elle doit rappeler aux Etats membres qu'il s'agit d'appliquer les dispositions en vigueur (*Pacta sunt servanda*) et que dans notre cas il s'agit d'un simple rattrapage. Le refus d'adopter la proposition de la Commission qui découle des dispositions statutaires, basé sur une interprétation particulière, constituerait en effet une violation du droit, une remise en cause unilatérale d'un règlement du Conseil et de la méthode ainsi qu'une attaque frontale du Statut de la fonction publique européenne.

Pour adhérer à R&D/To join R&D **Bruxelles** : envoyer ce talon à /send this stub to R&D, J-79 09/232,

NOM/NAME:

Adresse adm/Adm Address:

Consultez notre site web/Consult our website: <http://www.renouveau-democratie.eu>

Secrétariat politique/Political Secretary: Helena Ferreira Ramos VLAHOPOULOS (61005), Marco PINO (57371)

Membres du Comité Exécutif: Franco IANNIELLO, Giuseppe ADURNO, Isa BIRKE, Domingos DIAS, Michael DOCHERTY Fabien DURAND, Raymond HILL, Emile KIMMAN, Raffaele NAPOLITANO, Michele OTTATI, Helena Ferreira Ramos VLAHOPOULOS, Helga VOGELMANN, Cristiano SEBASTIANI, Helen SUTCLIFFE, Bruno UGUCCIONI.